

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 22 janvier 2024, à 20h à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.

La séance est présidée par l'honorable Christian Malouin, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3

Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4

Keven Tremblay, conseiller au poste n°2

Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Sabrina Jean, conseillère au poste n° 5

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 6 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Adoption de l'ordre du jour de consentement

CONSIDÉRANT que la municipalité adhère aux principes d'ordre du jour de consentement qui consiste à regrouper tous les éléments de routine, de pure formalité et d'information non controversés ne nécessitant pas de délibération afin de les adopter en bloc, sans discussion;

CONSIDÉRANT que le président fait lecture des items constituant l'ordre du jour de consentement, à savoir :

1. Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil
2. Rapports financiers
3. Rapport d'activité - Service de sécurité incendie
4. Rapport d'activité - Service des travaux publics
5. Rapport d'activité - Service de l'aménagement et de l'urbanisme
6. Rapport d'activité - Service des loisirs et de la culture
7. Rapport d'avancement des projets en cours

CONSIDÉRANT que le président demande aux membres s'il y a un ou des items qui doivent être retirés pour être inclus dans l'ordre du jour courant de la séance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter en bloc les items placés à l'ordre du jour de consentement.
- ii. Que lors de la préparation du procès-verbal, le greffier-trésorier inclut le texte intégral des résolutions qui ont été adoptées dans le cadre de l'ordre du jour de consentement

**Rés. no
2024-003**

2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

6. AFFAIRES REPORTÉES

Rés. no
2024-004

6.1 Demande d'aide financière au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) - Installation de radars pédagogiques rue Vallilée

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance de la documentation concernant les modalités du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) et déclare s'engager à les respecter;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'entériner la résolution n° 2024-001, adoptée le 15 janvier 2024.
- ii. Que la Municipalité autorise M. Rick Tanguay, directeur général, à déposer une demande d'aide financière pour Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR), pour le projet d'installation d'un radar pédagogique sur la rue Vallilée (138).
- iii. Que la Municipalité confirme sa contribution financière d'une somme n'excédant pas 13 700 \$, taxes incluses.
- iv. Que la Municipalité autorise Rick Tanguay, directeur général, à signer la demande, la convention d'aide ainsi que tous les documents en lien avec le suivi administratif.

8. AFFAIRES PRINCIPALES

Rés. no
2024-005

8.1 Adoption des taux de taxes foncières pour l'exercice 2024

CONSIDÉRANT que la municipalité peut fixer plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation. (L.R.Q., c. F-2.1, article 244.29);

CONSIDÉRANT qu'il est possible de prévoir que les taux de taxe seront imposés par résolution (art.989 C.M.);

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 425-2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter pour taux de taxes foncières de l'exercice 2024, ceux qui apparaissent dans les tableaux qui suivent :

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	1.130%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	1.808%
C) Taux des immeubles industriels :	2.410%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	1.506%
E) Taux des terrains vagues desservis :	2.260%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	1.130%

TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	0.221%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	0.354%
C) Taux des immeubles industriels :	0.471%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	0.295%
E) Taux des terrains vagues desservis :	0.442%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	0.221%

TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE MRC À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	0.104%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	0.166 %
C) Taux des immeubles industriels :	0.222%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	0.139%
E) Taux des terrains vagues desservis :	0.208%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	0.104%

TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE RÉSEAU ROUTIER À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	0.080%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	0.128%
C) Taux des immeubles industriels :	0.171%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	0.107%

E) Taux des terrains vagues desservis :	0.160%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	0.080%

Rés. no
2024-006

8.2 Adoption des tarifs de compensation pour l'exercice 2024

CONSIDÉRANT que la municipalité peut fixer plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation. (L.R.Q., c. F-2.1, article 244.29);

CONSIDÉRANT qu'il est possible de prévoir que les taux de taxe seront imposés par résolution (art.989 C.M.);

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 425-2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- ii. D'adopter pour tarifs de compensation de l'exercice 2024, ceux apparaissant dans les tableaux qui suivent:

TARIF DE COMPENSATION EAU	
CLASSE D'USAGE	TARIF PAR UNITÉ
Résidentiel :	
Moins de six logements	251 \$
Six logements ou plus	251 \$
Non résidentiel :	
Classe 1A	1 \$
Classe 1B	3 \$
Classe 1C	5 \$
Classe 2	13\$
Classe 3	25 \$
Classe 4	49 \$
Classe 5	89 \$
Classe 6	161 \$
Classe 7 et plus	402 \$
Industriel	
	1732 \$

TARIF DE COMPENSATION MATIÈRES RÉSIDUELLES	
CLASSE D'USAGE	TARIF PAR UNITÉ
Résidentiel :	
Moins de six logements	224 \$
Six logements ou plus	224 \$
Non résidentiel :	
Classe 1A	1 \$
Classe 1B	4 \$
Classe 1C	7 \$
Classe 2	21 \$
Classe 3	41 \$
Classe 4	82 \$
Classe 5	151 \$
Classe 6	274 \$
Classe 7 et plus	684 \$

TARIF DE COMPENSATION POLICE	
CLASSE D'USAGE	TARIF PAR UNITÉ
Résidentiel :	
Moins de six logements	76 \$
Six logements ou plus	76 \$
Non résidentiel :	
Classe 1A	1 \$
Classe 1B	1 \$
Classe 1C	2 \$
Classe 2	4 \$
Classe 3	8 \$
Classe 4	15 \$
Classe 5	27 \$
Classe 6	49 \$
Classe 7 et plus	122 \$
Industriel	122 \$

**Rés. no
2024-007**

8.3 Formation du comité de travail – Renouveau du bail des locataires du Centre Communautaire Jeunesse de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail doit être formé afin de produire un rapport de recommandation au conseil sur cette question;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le comité Renouveau du bail des locataires du Centre Communautaire Jeunesse de Chute-aux-Outardes soit formé des personnes suivantes :
 - Mme Sabrina Jean;
 - M. Éric Desbiens;
 - M. Rick Tanguay;
 - Mme Jessy Charette.

**Rés. no
2024-008**

8.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres suivants :
 - a. M. Christian Malouin, maire
 - b. Mme Julie Guay, conseillère poste 1
 - c. M. Keven Tremblay, conseiller poste 2
 - d. Mme Isabelle Desbiens, conseillère poste 3
 - e. M. Billy Tremblay, conseiller poste 4
 - f. Mme Sabrina Jean, conseillère poste 5
 - g. M. Éric Desbiens, conseiller poste 6

**Rés. no
2024-009**

8.5 Dépôt du rapport d'approbation du budget révisé en date du 5 décembre 2023 - Office d'Habitation de Manicouagan

CONSIDÉRANT le rapport d'approbation du budget de l'OH de Manicouagan, révisé en date du 5 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la couverture budgétaire approuvée par la Société d'habitation du Québec pour des crédits de dépense totalisant 231 775 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé par Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le budget proposé tel que révisé le 5 décembre 2023, montrant une contribution municipale de 15 074 \$.

**Rés. no
2024-010**

8.6 Gestion des avis d'ébullition préventifs en cas d'intervention sur le réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT les questionnements causés par la couleur de l'eau distribuée lors du bris de conduite survenue le 4 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que la couleur de l'eau distribuée n'indique pas nécessairement que celle-ci contient des bactéries et/ou autres pathogènes;

CONSIDÉRANT que dans le but de sécuriser la population, le conseil souhaite que des avis d'ébullition préventifs soient émis, en cas d'intervention sur le réseau pouvant altérer la couleur de l'eau distribuée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le conseil municipal demande aux responsables du réseau de distribution de l'eau potable de modifier leurs pratiques afin d'émettre systématiquement un avis d'ébullition préventif en cas d'intervention sur le réseau pouvant altérer la couleur de l'eau distribuée.

**Rés. no
2024-011**

8.7 Adjudication du contrat – appel d'offres n° 2023-412-005

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation intitulé : Mandat de services professionnels en ingénierie – Préparation de plans et devis et surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes publiquement le 18 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le directeur général a constitué un

comité de sélection formé de trois personnes, en vue de l'analyse des soumissions et de l'établissement d'un pointage pour chaque soumissionnaire;

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE SUR 100
CIMA + s.e.n.c.	0.6210
FNX-INNOV inc	0.6914
-	-

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité de sélection formé par le responsable de l'appel d'offres, Rick Tanguay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'adjuger le contrat découlant de l'appel d'offres n° 2023-412-005, à l'entreprise FNX-INNOV inc et ce, conformément à leur soumission au montant de 1 106 501 \$ excluant les taxes applicables, pour laquelle elle a obtenu la meilleure note des soumissions reçues

9. AFFAIRES DIVERSES

9.1 Assemblée publique d'information - Règlement n° 460-2023 PPCMOI

L'assemblée publique d'information concernant le projet de règlement n° 460-2023, Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), aura lieu le mardi 30 janvier 2024, à compter de 19h00, à la salle du conseil située au 18 rue du Golf.

Rés. no
2024-012

10. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2024-013**

11. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h36.

Christian Malouin,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
greffier-trésorier.